

# CHARTRE ETHIQUE



- L A  
D R O  
M E -

**Drôme Aménagement Habitat**  
Office public de l'habitat

# Sommaire

## CHARTE ETHIQUE

RESPECT - RESPONSABILITE -  
EXEMPLARITE - PROXIMITE -  
SOLIDARITE

- Message du Directeur Général
- Qu'est-ce que la Charte Ethique ?
- Nos principes d'action
- Nos collaborateurs
- Nos locataires et autres partenaires

# MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

DAH est un acteur important du logement social au sein du département drômois. L'entreprise participe au dynamisme de l'activité économique et soutient l'économie locale. Dans le cadre de notre action, nous devons plus que jamais poursuivre notre mission au bénéfice des drômois mais également des territoires dont le développement passe par le logement social. DAH assure une mission de service public consistant à proposer un logement pour tous, et notamment aux familles modestes.

De ce fait même, nos actions ne peuvent se concevoir sans le partage d'un patrimoine commun de valeurs éthiques et de principes, qui doivent inspirer et guider au quotidien l'action de toutes les femmes et de tous les hommes de l'entreprise.

DAH a adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. Les dispositions de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation économique du 9 décembre 2016 ne font que confirmer notre politique.

## **Cinq principes d'action prioritaires sont également essentiels à notre réussite en tant qu'entreprise responsable :**

- ✓ Le respect des plus hauts niveaux d'exigences en matière de **sécurité** et de **sûreté** dans l'exercice de nos activités, ainsi que la protection de la **santé** et l'**environnement**.
- ✓ Le respect des normes les plus strictes en matière de **conformité** et d'**intégrité**, notamment par la lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles.
- ✓ Le respect des standards internationaux relatifs aux **Droits de l'Homme**.
- ✓ L'apport dans ses domaines de **compétence**, d'**expertise**, de **professionnalisme** à nos salariés, partenaires et autorités publiques appropriées tout en communiquant des informations **fiables**.
- ✓ Le respect des équilibres économiques de l'entreprise, gage de pérennité à long terme.

Cette charte s'applique à tous les collaborateurs de l'entreprise quel que soit son statut OPH et FTP. La diffusion de ces valeurs éthiques et le respect des principes qui en découlent relèvent naturellement de la responsabilité des encadrants.

Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour appliquer cette Charte Ethique dans l'ensemble de nos activités. Cette charte sera diffusée à l'ensemble du personnel, publiée sur notre site intranet et sera intégrée dans le Règlement Intérieur de l'entreprise.

*Le Directeur Général*  
**Alain VILLARD**

## QU'EST CE QUE LA CHARTE ETHIQUE?

### **La Charte Ethique**

- Présente les valeurs qui guident les actions menées par l'entreprise.
- Enonce les principes d'action et les engagements pris par DAH envers nos différentes parties prenantes.
- Définit nos attentes envers nos collaborateurs dans leurs prises de décision au quotidien et dans leurs relations avec les autres parties prenantes.



### **A qui s'adresse-t-elle?**

*La Charte éthique est le document de référence commun destiné à l'ensemble de nos managers et collaborateurs sur tout le territoire de DAH ainsi qu'à toutes nos parties prenantes : locataires, clients, fournisseurs et prestataires de services, partenaires industriels et commerciaux, conseil d'administration et élus locaux.*

### **LES MANAGERS DOIVENT TOUT PARTICULIÈREMENT :**

- Se référer régulièrement à cette charte en présence des membres de leur équipe pour s'assurer que celle-ci est comprise;
- Créer un climat de confiance favorisant le dialogue afin d'inciter les collaborateurs à parler librement de leurs préoccupations;
- S'assurer de la bonne application et du respect de nos principes d'actions;
- Avoir une conduite exemplaire qui incarne nos valeurs.

**Tous les collaborateurs** doivent comprendre et respecter les principes d'action énoncés dans notre Charte Ethique.

**Les fournisseurs et partenaires** sont tenus d'appliquer des standards équivalents aux nôtres, notamment envers leurs collaborateurs.

# NOS PRINCIPES D'ACTION

*Nous respectons toutes les lois et normes nationales applicables à nos activités*

En qualité d'entreprise responsable, nous mettons en œuvre les dispositions suivantes:

## ▪ Présenter une cartographie des risques

Au sein de DAH 5 risques principaux ont été identifiés dans nos principales activités à savoir à titre d'exemples:

- **1/ Dans l'activité maîtrise d'ouvrage, donneur d'ordres:** risque d'attribution discriminatoire des marchés publics, conflits d'intérêts, pots de vin, cadeaux illicites, abus de bien social;
- **2/ Dans l'activité ventes HLM:** commissions, pots de vins, sous évaluation, favoritisme, falsification de dossiers;
- **3/ Dans l'activité gestion locative:** commission d'attribution discriminatoire, favoritisme, inégalité de traitement, dessous de tables;
- **4/ Activité financière:** abus de bien social, fausses factures, sous-évaluation d'actifs, achats personnels, détournement de fonds, frais fictifs;
- **5/ Activité ressources humaines:** emplois ou salariés fictifs, informations frauduleuses, double paiement, processus paye erroné, vol, manque de confidentialité.

## ▪ Elaborer un dispositif d'alerte

Formaliser le recueil des signalements émanant d'employés, d'administrateurs ou de partenaires relatifs à l'existence de conduites ou de situations contraires à l'éthique et au code de conduite de la société par l'intermédiaire d'une procédure interne et prévoir des sanctions en cas de violation de la charte éthique de la société.

## ▪ Etablir une charte éthique

Adopter un code de conduite, intégré au règlement intérieur et définir clairement les comportements à proscrire comme susceptibles de caractériser des faits et affirmer les valeurs éthiques de l'entreprise.

## ▪ Prévoir une formation

Destinée aux cadres et aux personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence.



## NOS COLLABORATEURS



**N**ous croyons en la **loyauté**, la **motivation**, la **compétence** et au sens des **responsabilités** de nos managers et collaborateurs.

Chaque collaborateur doit veiller au respect de cette Charte Ethique dans ses activités quotidiennes.

***Nous sommes particulièrement attentifs aux conditions de travail de nos collaborateurs, notamment en ce qui concerne le respect de la personne***

**CHAQUE COLLABORATEUR DOIT VEILLER AU  
RESPECT DE CETTE CHARTE ETHIQUE DANS  
SES ACTIVITES QUOTIDIENNES**

**1. LES DROITS DE  
L'HOMME**

**2.LA SÉCURITÉ, LA  
SANTÉ, LA SÛRETÉ,  
LE SOCIÉTAL ET  
L'ENVIRONNEMENT**

**3.LE REJET DE LA  
CORRUPTION SOUS  
TOUTESSES FORMES,  
LES FRAUDES ET LES  
PRATIQUES ANTI-  
CONCURRENTIELLES**

**4. LA DÉCLARATION DES  
CONFLITS D'INTÉRÊTS**

**5.LE RESPECT DE LA  
CONFIDENTIALITÉ  
ET DE LA PROPRIÉTÉ  
INTELLECTUELLE ET  
COMMERCIALE**

**6. L'UTILISATION DES  
RESSOURCES INFORMATIQUES  
ET DE COMMUNICATION**

**Les attentes de Drôme  
Aménagement Habitat**

### **1. RESPECT DE LA PERSONNE**

Il est essentiel que nos collaborateurs fassent preuve de vigilance et d'un engagement personnel vis-à-vis des Droits de l'Homme dans leurs activités quotidiennes.

### **2. SÉCURITE, SANTE, SÛRETÉ, SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENT**

Chaque collaborateur doit être conscient de ses responsabilités personnelles au quotidien quant à la prévention des accidents, à la protection de la santé, aux dommages environnementaux. Les collaborateurs doivent comprendre les normes internes en vigueur, ainsi que l'impact de nos activités, et améliorer la gestion des risques.

### **3. REJET DE LA CORRUPTION SOUS TOUTES SES FORMES, LES FRAUDES ET LES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

La société DAH adopte en la matière une démarche fondée sur le principe de «tolérance zéro» et au respect des réglementations en vigueur.

### **4. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Les collaborateurs sont tenus de signaler tout conflit d'intérêts. L'identification et le signalement des conflits d'intérêts existants ou potentiels permettent de gérer les risques connexes. Chaque collaborateur peut éviter d'éventuels conflits d'intérêts :

- ▶ en s'interdisant toute prise d'intérêt chez un concurrent, un fournisseur ou un client sans autorisation préalable écrite de son encadrement
- ▶ en n'exerçant aucune activité professionnelle en dehors de la société DAH sans autorisation préalable écrite de la Direction.

### **5. RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ**

Chaque collaborateur est tenu de ne pas divulguer par voie orale, écrite ou électronique aucune information à caractère confidentiel concernant l'entreprise. Ces obligations subsistent même après son départ de l'entreprise.

### **6. UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION**

Les ressources informatiques et de communication sont destinées à une utilisation professionnelle. Elle doit être conforme à notre Charte informatique.





2- Nous sommes particulièrement attentifs aux conditions de travail de nos collaborateurs, notamment en ce qui concerne le respect des personnes, l'absence de discrimination, l'égalité de traitement, la liberté d'association et de négociation collective, ainsi qu'à la protection de la santé et à la sécurité. Aucune forme de harcèlement n'est tolérée.

1 Chaque collaborateur participera à un entretien professionnel annuel dans lequel sont fixés, ses objectifs, ses performances et son respect du Code de conduite. Ces critères sont évalués et ses performances permettent d'envisager une évolution de carrière.

3- Nous associons nos salariés au développement de l'entreprise en favorisant la diffusion d'informations pertinentes, notamment par l'écoute, la concertation et l'instauration d'un dialogue permanent.



**Les engagements  
de Drôme  
Aménagement  
Habitat**

5- Nous respectons la vie privée et en particulier les données à caractère personnel de chaque collaborateur ou tout autre partie prenante

4- Nous recrutons notre personnel uniquement en fonction des besoins de l'entreprise et des qualités propres à chaque candidat.

6- Nous assurons le développement des compétences professionnelles et de la carrière de chaque collaborateur sans discrimination d'aucune sorte, notamment d'origine, de sexe, d'âge, de handicap, d'orientation ou d'identité sexuelle, ou d'appartenance à une organisation politique, religieuse, syndicale ou à une minorité.

Nous élaborons chaque année un plan de formation important destiné à nos collaborateurs, en prenant en compte les besoins stratégiques de l'entreprise mais également l'évolution des métiers, les changements réglementaires et les besoins du personnel.

# NOS LOCATAIRES ET AUTRES PARTENAIRES

## **1/ Pour nos locataires:**

- DAH est soucieuse de la performance du service rendu à ses 10.000 locataires drômois,
- DAH est attentive à respecter les engagements réciproques fixés par le bail,
- DAH assure une égalité de traitement dans les demandes de logement,
- DAH communique tout au long des projets avec les différentes associations représentatives de locataires.

## **2/ Pour nos autres partenaires:**

- DAH met au service des élus locaux son professionnalisme en matière d'aménagement et de construction , avec le souci permanent d'informer et de communiquer sur ces opérations.

## **NOS LOCATAIRES ET AUTRES PARTENAIRES**

***Cette charte présente nos engagements et nos attentes envers nos collaborateurs, nos administrateurs mais également envers nos partenaires extérieurs, qui sont essentiels à la réussite pérenne de notre entreprise***





**Drôme Aménagement Habitat**  
Office public de l'habitat

**DROME AMENAGEMENT HABITAT**

11, avenue de la gare  
BP 10250 Alixan  
26958 VALENCE Cedex 9

[www.dromeamenagementhabitat.fr](http://www.dromeamenagementhabitat.fr)